



# JDDD

picardie

## JEUDIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Ressources, territoires et habitats

Énergie et climat

Développement durable

Prévention des risques

Infrastructures et transports

Les services déconcentrés du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer en Picardie organisent des rencontres régionales dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports, du logement et de la construction. Ces rencontres ont pour objectif de réunir les acteurs de l'aménagement ou de participer aux actions de tous les partenaires régionaux qui œuvrent pour la promotion d'un aménagement durable du territoire picard.

## 25 février 2010

DREAL Picardie – salle 28

## Schémas départementaux des carrières

Instrument d'aide à la décision d'autorisation des exploitations de carrières en application de la législation des installations classées, les schémas départementaux des carrières sont l'occasion d'une réflexion prospective sur cette activité.

L'objectif de cette demi-journée est de présenter ce qu'est un schéma départemental de carrières et de revenir sur l'état d'avancement de leur révision dans les 3 départements de Picardie.

JDD animé par Nadia FAURE & Cécile PERRON de la DREAL Picardie/SPRI

9h30 – 9h40	Accueil
9h40 – 10h25	Carrières et schémas départementaux des carrières (DREAL - SPRI)
10h25 – 10h40	Pause
10h40 – 12h00	Etat d'avancement de la révision des schémas départementaux des carrières en Picardie Présentation de la méthodologie d'évaluation environnementale (DREAL, CER, UNICEM, CETE, BRGM,ORT)



Pour tout renseignement, veuillez contacter :

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie**

Service Prévention des Risques Industriels

44, rue Alexandre Dumas 80094 AMIENS CEDEX 3

mel : maryline.macczak@industrie.gouv.fr

téléphone : 03 22 33 66 41 - télécopie 03 22 33 66 57

**Vous souhaitez participer à la préservation de l'environnement en contribuant à la réduction des déchets... n'imprimez ce document que si vous l'estimez nécessaire!**